

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 53	<i>Membres en fonction :</i> 53	<i>Membres présents :</i> 47	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 5	<i>Absent(s) :</i> 1	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 25 mai 2021

Vote(s) pour : 48  
 Vote(s) contre : 0  
 Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 31 mai 2021,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.  
 Secrétaire de séance : Barbara FALK.

#### Point n°2021-05-31-BD-16 :

**Approbation de la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montigny-lès-Metz.**

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,  
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.5217-2,  
 VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
 VU le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé en date du 20 novembre 2014 et mis en révision le 3 juillet 2017,  
 VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020,  
 VU le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020,  
 VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montigny-lès-Metz approuvé par délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2017,  
 VU l'arrêté du Président de Metz Métropole PT n° 7/2021 portant mise à jour n°3 des annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montigny-lès-Metz  
 VU l'arrêté PT n° 20/2020 du Président de Metz Métropole en date 21 octobre 2020 engageant la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montigny-lès-Metz,  
 VU l'arrêté du Président de Metz Métropole – PT n° 01/2021 du 25 janvier 2021 prescrivant l'enquête publique relative au projet de modification n° 3 du PLU de Montigny-lès-Metz,  
 VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 4 février 2021 de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de modification,  
 VU les avis formulés par les personnes publiques associées,  
 VU le rapport d'enquête, l'avis motivé et les conclusions du commissaire enquêteur remis à Metz Métropole le 22 avril 2021 ci-annexés (annexe 4),  
 VU la notice de présentation du projet de modification ci-annexée (annexe 2),  
 VU le projet de modification n° 2 du PLU de la commune de Montigny-lès-Metz (annexe 3),  
 CONSIDERANT le transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale" à la Métropole,  
 CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer certaines dispositions du PLU de Montigny-lès-Metz,  
 CONSIDERANT la prise en compte d'une observation formulée dans le cadre de la consultation

des personnes publiques associées et l'évolution du projet de modification qui en découle, figurant en annexe 1 de la présente,  
CONSIDERANT l'avis favorable sans réserve, ni recommandation du Commissaire enquêteur sur le projet,

DECIDE d'approuver la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de Montigny-lès-Metz telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie de Montigny-lès-Metz et au siège de Metz Métropole durant un mois et d'une mention dans un journal local,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et ce conformément aux articles L.153-44 et L.153-23 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme  
Metz, le 1 juin 2021  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour tous les points
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour tous les points Ne participe pas aux points 10 et 14
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour tous les points Ne participe pas au point 6
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles	Excusé	
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	Absent	
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour tous les points
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour tous les points
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour tous les points
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour tous les points
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour tous les points
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour tous les points Ne participe pas au point 11
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour tous les points
DORR	Antoine	Vantoux		Pour tous les points
DUMONT	Michel	Féy		Pour tous les points
DUVAL	Bertrand	La Maxe	Excusé	
FACHOT	Pierre	Jussy	Excusé Pouvoir à François GROSDIDIER	Pour tous les points
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz	Excusée	
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour tous les points
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour tous les points Ne participe pas au point 14
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour tous les points
GROSDIDIER	François	Metz	a reçu le pouvoir de Pierre FACHOT	Pour tous les points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour tous les points
HENRION	François	Augny		Pour tous les points
HORY	Thierry	Marly		Pour tous les points
HUBER	Pascal	Chesny		Pour tous les points
HUET	Armelle	Noisseville		Pour tous les points

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour tous les points Ne participe pas au point 10
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour tous les points
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour tous les points Ne participe pas au point 11
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour tous les points
LOGIN	Frédérique	Amarvillers		Pour tous les points Ne participe pas au point 27
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour tous les points
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour tous les points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour tous les points
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour tous les points
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour tous les points Ne participe pas au point 23
NICOLAS	Martine	Metz		Pour tous les points
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour tous les points
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour tous les points
ROUX	Sylvie	Mey		Pour tous les points
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour tous les points Ne participe pas aux points 8 et 9
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour tous les points
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour tous les points
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour tous les points
THIL	Patrick	Metz		Pour tous les points
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour tous les points
TRAN	Doan	Metz	Excusée	
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour tous les points
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour tous les points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour tous les points
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour tous les points

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20210531-05-2021-DB16-DE

**Numéro de l'acte :** 05-2021-DB16  
**Date de décision :** lundi 31 mai 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Approbation de la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montigny-lès-Metz  
**Classification :** 2.1 - Documents d urbanisme  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 02/06/2021  
**Numéro AR :** 057-200039865-20210531-05-2021-DB16-DE  
**Document principal :** 21\_DO-16.pdf

**Pièces jointes :**

21\_DO-16 - PLU MONTIGNY ANNEXE.pdf  
21\_DO-BUREAU 31-05-2021 votes.pdf

**Historique :**

02/06/21 08:56	En cours de création	
02/06/21 08:57	En préparation	Catherine DELLES
02/06/21 09:34	Reçu	Catherine DELLES
02/06/21 09:36	En cours de transmission	
02/06/21 09:38	Transmis en Préfecture	
02/06/21 09:41	Accusé de réception reçu	